Société de développement
de la Baie James

Rapport annuel 1990-1991

TABLE DES MATIÈRES

Mot du président 1

Mission de la Société de développement de la Baie James . . 2

Conseil d'administration

Société de développement de la Baie James 3

Entités affiliées

Société de tourisme de la Baie James (SOTOUR) 4

Somine inc. 4

Feral 5

Société de développement autochtone de la Baie James (SODAB) 5

Rapport d'activités

Vice-présidence exécutive 6

Direction générale 9

Direction du développement régional 10

Direction du contentieux et secrétariat général 12

Direction des communications 14

Direction des ressources humaines 17

Direction des infrastructures 22

Direction des services administratifs 24

États financiers 25

Mot du Président

Au cours de l'exercice financier 1990-1991, la Société de développement de la Baie James s'est dotée des structures administratives et du personnel nécessaires à l'accomplissement de ses mandats de services et de développement régional.

Le plan de développement, élaboré de concert par la direction et le conseil d'administration, marque le passage entre la réflexion sur la mission de la Société, sa restructuration et la mise en action des principes énoncés dans le document. Il nous a permis d'organiser et de planifier notre action pour les cinq prochaines années.

Le volet développement régional de la mission de la S.D.B.J. y est particulièrement affirmé et renforcé.

Enfin, le plan de développement constitue dorénavant la mesure par laquelle on pourra juger des réalisations de la Société de développement de la Baie James. Je suis convaincu que tout le personnel saura relever ce défi avec fierté.

Le président,

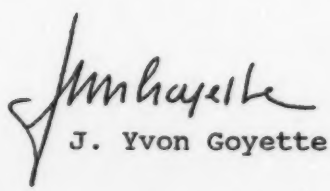

J. Yvon Goyette

MISSION DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE JAMES

La Société de développement de la Baie James exerce ses activités selon un mandat double: celui de structure de développement régional et celui de structure de services. Elle se distingue par ses connaissances et son expertise du milieu nordique. Elle les met à la disposition des gouvernements, des développeurs, des entreprises et de la population.

Comme structure de développement régional, la S.D.B.J. soutient une vision intégrée et à long terme du développement de la région. La création d'emplois durables et enracinés, la diversification des activités économiques et la protection de l'environnement constituent les fondements de ses actions. Pour ce faire, elle s'appuie sur le dynamisme propre de la région ainsi que sur la qualité de ses relations avec les régions limitrophes.

Comme structure de services, la S.D.B.J. compte sur sa propre intégration à la région pour développer des relations avec les gouvernements, les sociétés, les entreprises et la population du territoire. Sa démarche repose sur une approche associative.

Partie de la convention de la Baie James et du Nord québécois, la Société de développement de la Baie James contribue à sa gestion harmonieuse dans le respect mutuel des signataires. De plus, à titre de mandataire de l'État, la S.D.B.J. compte participer activement à créer un climat de confiance entre les nations autochtones et les communautés allochtones présentes sur le territoire.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE JAMES

Conseil d'administration

Président: J. Yvon Goyette

Administrateurs: Robert-Paul Chauvelot
Jean-louis Dulac
Léo-Paul Larouche
René Paquette

Direction

Vice-président exécutif: Donald R. Murphy

Directeur général: Michel Létourneau

Secrétaire général: M^{e} Réal Lavigne

Trésorier: Jean-Louis Dulac

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE JAMES

Entités affiliées

Société de tourisme de la Baie James (SOTOUR)

Conseil d'administration

Président: J. Yvon Goyette

Administrateurs: Robert-Paul Chauvelot
Jean-louis Dulac
Léo-Paul Larouche
René Paquette

Direction

Vice-président exécutif: Donald R. Murphy

Secrétaire général: M^{e} Réal Lavigne

Trésorier: Jean-Louis Dulac

Somine inc.

Conseil d'administration

Président: Donald R. Murphy

Administrateur: Robert-Paul Chauvelot

Secrétaire général: M^{e} Réal Lavigne

Trésorier: Claude Hubert

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE JAMES

Entités affiliées (suite)

FERAL

Président: Gilles Dionne

Vice-président: F. S. Forsyte

Administrateurs: Donald R. Murphy
John Sargent
J. W. Villar

Secrétaire: Léo-Paul Larouche

Trésorier: Jean-Louis Dulac

Société de développement autochtone de la Baie James (SODAB)

Président: vacance

Administrateurs: vacance
vacance
Walter Hughboy
Roderick Pachano

Direction

Directeur général: Andrew Moar

Secrétaire: Robert Mainville

Nota Bene

SODAB ne nous ayant pas acheminé ses états financiers, il nous a été impossible de les inclure au présent rapport.

Vice-présidence exécutive

Mandat

La Vice-présidence exécutive du Tandem Société de développement de la Baie James et Municipalité de la Baie James constitue le point de rencontre des deux entités. Ce rôle est illustré dans l'organigramme par le rattachement de la Direction du contentieux, de celles des communications et des ressources humaines à la Vice-présidence exécutive.

Le Conseil d'administration/conseil municipal lui confère un pouvoir exécutif. A ce titre, la Vice-présidence exécutive s'assure que les décisions des deux conseils soient exécutées dans l'esprit qui a présidé à leur adoption. En ce sens, la Vice-présidence exécutive constitue le lien entre les conseils et les deux directions générales, celle de la Société de développement et celle de la Municipalité de la Baie James. Elle voit à ce que les deux entités harmonisent leurs actions entre elles.

Dossiers prioritaires

Les mines

Au cours de cette période budgétaire la Vice-présidence exécutive s'est intéressée à l'évaluation et à l'utilisation du portefeuille minier de la Société de développement de la Baie James. Afin de rencontrer un double objectif (assurer l'autofinancement de la Société et promouvoir le développement régional), la S.D.B.J., par le biais d'appels d'offres, a offert ses propriétés minières à des partenaires prêts à en faire la mise en valeur.

Toujours au niveau des mines, la Vice-présidence exécutive représente la Société au sein du conseil d'administration des Ressources Campbell inc. Elle protège les meilleurs intérêts des trois millions d'actions que détient la Société et donne une voix à la région au sein de ce conseil essentiellement international. Cette position privilégiée lui donne une fenêtre sur le monde minier et lui permet d'influencer les décisions d'embauche et d'achat en faveur de la région et du Québec.

Pétroles

La Vice-présidence exécutive a contribué à restructurer la distribution des carburants dans le Nord. Par une utilisation judicieuse des propriétés et des infrastructures pétrolières de la Société, elle a permis d'ouvrir le marché à une saine concurrence, bénéfique au développement régional.

Elle a choisi comme outil la création, dans un esprit de coopération entre les ethnies et sur une base d'affaires, de deux compagnies de distribution: Les Pétroles Taïga inc. et Les Pétroles Bemee inc. Taïga, où la Société s'associe directement aux Cris, donne un deuxième choix aux consommateurs du territoire. Les Cris ont d'ailleurs manifesté une volonté ferme d'acquérir les deux tiers des actions de cette compagnie. Bemee, quant à elle, créée, spécifiquement pour les besoins de l'aéroport La Grande Rivière, associe, pour une première fois, les Cris, les Inuit et la S.D.B.J. au sein d'une même compagnie. Du simple point de vue du développement régional, les pratiques d'approvisionnement de ces compagnies exercent des effets bénéfiques sur la région.

Aérogare La Grande Rivière

La Vice-présidence exécutive a conçu une formule innovatrice pour le financement de la construction du nouvel édifice de l'aérogare La Grande Rivière, près de Radisson. Elle s'est aussi assurée que les investissements nécessaires à sa réalisation profitent le plus possible à la région au sens large. Grâce à ces travaux, l'aéroport La Grande Rivière confirmera son rôle de plaque tournante du transport aérien dans le nord du Québec.

Comité de gérance

Le Comité de gérance des routes et de l'aéroport voit à ce que l'entretien de la route Matagami-Radisson-Chisasibi et de l'aéroport La Grande Rivière soit réalisé selon les besoins de deux principaux clients de la S.D.B.J.: Hydro-Québec et la S.E.B.J.. En effet, la Société de développement de la Baie James, qui est propriétaire de ces infrastructures, les met à la disposition des développeurs conformément à la décision du conseil des ministres de mai 1989.

La Présidence du Comité de gérance est assumée par le vice-président exécutif de la Société. Elle a convaincu le Comité d'appliquer les pratiques d'achats de la S.D.B.J. Les entrepreneurs et les firmes de génie conseil de la région en ont profité directement puisqu'ils ont ainsi pu s'associer avec des compagnies de l'extérieur pour aller chercher le savoir-faire qui leur manquait.

Direction générale

Mandat

Comme son nom l'indique, la Direction générale de la Société de développement de la Baie James assume l'administration générale de la Société. Elle en supervise les activités sur une base quotidienne. Elle s'assure aussi d'entretenir des relations suivies avec la Direction générale de la Municipalité de la Baie James. Enfin, la Direction générale représente la Société auprès des autres sociétés d'État, des organismes du milieu et des ministères.

Activités

La création d'une Direction générale de la S.D.B.J. a coïncidé avec l'ouverture d'un troisième point de service de la Société à Chibougamau complétant ainsi la régionalisation des activités. Installée à Chibougamau, Matagami et Radisson, la S.D.B.J. se devait aussi de revoir ses modes de gestion en fonction de la réorganisation opérationnelle engendrée par les nouveaux mandats confiés par le gouvernement du Québec.

Les activités de la Direction générale ont débuté en juillet 1990. La planification et l'aménagement des bureaux de Chibougamau ont également permis une présence soutenue dans le secteur et la majorité des intervenants locaux ont été rencontrés afin de les sensibiliser aux orientations de la S.D.B.J.

Parrallèlement, la Direction générale procédait à l'embauche du personnel de direction nécessaire à l'atteinte des objectifs identifiés dans le plan de développement. La Direction générale a concentré une grande partie de ses efforts à l'élaboration d'un plan de développement quinquennal (1991-1996) de la S.D.B.J. La mise en oeuvre du premier plan d'action est prévue pour la prochaine année financière d'avril 1991 à mars 1992.

L'élaboration de mécanismes de coordination interdirections et interpôles de service a permis d'esquisser les bases d'un système d'information de gestion spécifique aux particularités du territoire de la Baie James. L'étendue de la région et l'ampleur des besoins et des attentes des populations autochtone et allochtone qui l'habitent sont au coeur des défis que nous aurons à relever au cours des prochaines années.

Direction du développement régional

Mandat

La mise en place de la Direction du développement régional de la S.D.B.J. a débuté le 1er juillet 1990. Installée à Chibougamau, la Direction du développement régional (DDR) dessert l'ensemble de la région de la Baie James et ce, conformément au mandat de structure de développement économique que le gouvernement a assigné à la S.D.B.J.

L'établissement de la Direction à Chibougamau et l'embauche du personnel formant la DDR ont été complétés à la fin de l'année 1990, de sorte que celle-ci était complètement opérationnelle dès le début de l'année 1991. La mise en place graduelle de l'équipe formant la DDR a permis de nouer des rapports de collaboration avec l'ensemble des intervenants régionaux concernés par le développement économique.

Activités

Pour les fins de ce rapport, nous avons réuni les actions de la DDR sous trois chapitres que voici:

soutien à des actions de développement économique;
soutien à des actions de concertation;
préparation d'un plan de développement pour la S.D.B.J.

Soutien à des actions de développement économique

La DDR assure un rôle conseil auprès d'entrepreneurs ou organismes pour la structuration de projets de développement dans la région. C'est ainsi qu'à la demande des concernés, la DDR a été impliquée dans la structuration de seize projets de développement au cours de l'exercice 1990-1991. Parmi ces projets, on compte ceux de mise au point d'une technique de repérage par télédétection de zones d'agrégats dans la région, et l'usine de cogénération de Chapais. La DDR a également fourni une assistance technique à quatre entreprises désireuses de s'établir dans la région ainsi qu'au Comité local de Joutel pour la mise sur pied d'une corporation de développement économique.

Soutien à des actions de concertation

Les actions de concertation initiées ou auxquelles la DDR a été associée sont nombreuses et variées. Ainsi, elle a été impliquée dans le dossier pour la reconnaissance d'une régie de santé et de services sociaux allochtone sur le territoire. La DDR a travaillé en étroite collaboration avec la Conférence des municipalités nordiques dans ce dossier. Un autre dossier de concertation initié au cours de cet exercice par la DDR a consisté à mettre sur pied un comité régional pour l'implantation d'une association touristique dans la région de la Baie James. Cette concertation, étendue à l'ensemble des communautés allochtone et autochtone du territoire, se poursuivra tout au cours de l'an prochain. Par ailleurs, la DDR participe au Comité de travail réunissant Hydro-Québec, la Société d'énergie de la Baie James et la S.D.B.J. Ce comité permet à ses membres de se concerter sur des sujets d'intérêt commun ayant trait à la région. Enfin, la DDR a suivi les travaux de la Conférence des municipalités nordiques et, à l'invitation de celle-ci, pris part à certaines activités de cet organisme de concertation régionale.

Préparation d'un plan de développement pour la S.D.B.J.

La S.D.B.J. a amorcé une réflexion afin de se doter d'un plan de développement. La DDR a participé activement au processus entourant la définition des grands axes de la mission de développement de la S.D.B.J. Ce plan de développement, qui est en voie d'être défini, permettra d'établir les bases sur lesquelles la DDR devra déployer ses actions au cours des cinq prochaines années.

Direction du contentieux et secrétariat général

Mandat

La Direction occupe trois grands champs d'action. Le premier, le Contentieux, se préoccupe surtout de défendre les intérêts juridiques de la Société. Le Secrétariat général, lui, prépare tous les documents nécessaires au bon déroulement des conseils d'administration et assure les suivis nécessaires. Il s'occupe aussi de l'application de la Loi d'Accès à l'information. Enfin, la Direction s'intéresse aux relations entre la Société de développement et les Autochtones.

Activités

Secrétariat général

Au cours de la période du 1er avril 1990 au 31 mars 1991, outre la préparation et le suivi des conseils d'administration, le Secrétariat général a préparé l'Assemblée générale annuelle de l'Actionnaire. Le gouvernement du Québec y est représenté par la ministre de l'Énergie et des Ressources, madame Lise Bacon.

Contentieux

Distribution des carburants

Dans la partie Contentieux de son mandat, la Direction a traité, au cours de cette période, trois dossiers principaux: Les Pétroles Taïga inc., Les Pétroles Bemee inc. et la Société de développement autochtone de la Baie James (SODAB).

La reprise en main de la distribution des carburants par la S.D.B.J. et la création de Les Pétroles Taïga inc. ont entraîné la Société dans un débat juridique relativement complexe. Ce dossier a même monopolisé l'ensemble des activités de la Direction du contentieux.

Les différentes auditions sur des requêtes en injonction de Distribution d'énergie crie du Canada inc. (qui s'opposait à ce que la S.D.B.J. reprenne la distribution des carburants à l'aéroport La Grande Rivière) ont été entendues. Plusieurs échanges ont eu lieu entre les parties impliquées afin de trouver un terrain d'entente pour régler ce dossier rapidement et à la satisfaction de chacune. Elles en sont finalement venues à une entente de principe en décembre 1990.

De ce règlement de principe est née une nouvelle compagnie, "Les Pétroles Bemee inc.". Il s'agit d'une première puisqu'elle constitue une association des trois ethnies du territoire, les Cris, les Inuit et la S.D.B.J. Les entités cries et inuit détiennent 80% du capital-actions.

Au cours de 1991, la Direction du contentieux a donc travaillé à la concrétisation de l'entente de principe qui avait été conclue. Les Pétroles Bemee inc. a débuté ses activités en février 1991. Pendant la prochaine année, le dossier des pétroles devra être réglé. Les différents protocoles reliés à la mise en exploitation des différentes entités, Les Pétroles Bemee inc. et Les Pétroles Taïga inc., seront également signés.

La Société s'active actuellement à finaliser les transactions qui feront que les deux compagnies, Bemee et Taïga, seront détenues majoritairement par des intérêts autochtones.

SODAB

La Direction du contentieux, conformément au voeu exprimé par le Conseil d'administration, a continué de travailler au transfert intégral des 51% du capital-actions de la Société de développement autochtone de la Baie James (SODAB) détenus par la S.D.B.J. à la Société Eeyou de la Baie James.

Ethnies

Le secrétaire général et directeur du Contentieux concentre une part importante de ses activités dans la mise en place d'un service des ethnies et la création d'un centre d'interprétation en matière autochtone. De plus, ce secteur d'activités sera responsable d'un projet visant la formation au sujet de la Convention de la Baie James et sa vulgarisation.

La mise en place du centre d'interprétation devrait être complétée au cours du prochain exercice financier. Les cours de vulgarisation auront débuté.

Direction des communications

Mandat

La Direction des communications exerce un mandat multiple. Dans un premier temps, elle a une vocation interne où elle facilite la circulation de l'information entre les membres du personnel du Tandem formé de la Société de développement de la Baie James (S.D.B.J.) et de la Municipalité de la Baie James (M.B.J.). Les Communications jouent aussi un rôle conseil auprès des autres directions du Tandem. Elle se préoccupe de l'image de la S.D.B.J. et de la M.B.J. dans le public en général. La Direction fournit enfin de l'information touristique aux clientèles locale, régionale, nationale et internationale.

Activités

Ce bref exposé résume quelques-unes des principales activités de la Direction des communications pour la période du 1er avril 1990 au 31 mars 1991.

Information interne

Afin de satisfaire la première partie de son mandat, l'information du personnel, la Direction des communications a créé deux outils auxquels elle a recours selon les besoins: un journal qui paraît tous les mois, le Tandem-Express, et un autre qui paraît au besoin, l'Info-Tandem. Ses deux publications comportent des articles sur les activités du conseil d'administration, des directions, des membres du personnel. S'y greffent différentes rubriques d'intérêt général.

Relations publiques

Plusieurs actions ont été entreprises d'autre part pour véhiculer l'image du Tandem dans le grand public. Au niveau régional, la Direction a commandité, en partie, une série régionale sur le développement économique. Elle a aussi contribué à son contenu en fournissant à ses réalisateurs l'information de base et, le cas échéant, le matériel rédactionnel nécessaire. Le Tandem a ainsi pu bénéficier d'une présence dans chacune des émissions et plusieurs dossiers lui ont été directement consacrés.

Dans le même ordre d'idées, la Direction a souligné par des communiqués chacune des actions importantes du Tandem afin que les médias soient correctement informés. Elle a aussi acheté des espaces publicitaires dans des médias électroniques et écrits.

Rôle conseil

Chacune des autres directions du Tandem recourt de temps en temps aux services des Communications lorsqu'il s'agit de transmettre à l'interne ou à l'externe des informations la concernant. Au cours de la période couverte par ce rapport, la Direction a particulièrement supporté la Vice-présidence exécutive dans une série de conférences en Abitibi-Témiscamingue et au Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Par ailleurs, la Direction a collaboré à la présentation d'un plan de réfection de la route de Matagami-Radisson-Chisasibi au Comité de gérance de la route. De concert avec la Direction des infrastructures, elle a construit, réalisé et présenté un exposé qui a démontré au Comité la nécessité de réaliser des réparations importantes sur la route.

Information touristique

Il n'existe pas, pour l'instant, d'association touristique qui couvre la totalité du territoire de la Baie James. La Direction des communications du Tandem facilite donc les contacts entre les demandeurs d'informations et les différents intervenants touristiques du territoire.

De plus, la Direction des communications exploite un kiosque d'information touristique au kilomètre 6 de la route Matagami-Radisson-Chisasibi. Étant donné l'extrême isolement de cette route, (712 km avec un seul poste de ravitaillement au kilomètre 381), le km 6 remplit aussi une fonction de sécurité. Le kiosque est ouvert jour et nuit, à l'année longue. Les usagers peuvent s'y inscrire sur une base volontaire. A ce titre, d'ailleurs, en 1990-1991, la prise des renseignements a été informatisée et des équipements adéquats ont été installés. Ces données ont servi entre autres choses à une recherche de la vice-présidence environnement d'Hydro-Québec visant à établir un portrait de l'utilisation par les touristes de ses installations dans le territoire.

Les agents du kiosque, en plus de fournir les renseignements touristiques de base, donnent à tous les usagers les conditions météorologiques, louent les terrains du camping du kilomètre 37 et effectuent les réservations pour les visites industrielles des sites LG 2, LG 2A et LG 1.

Au niveau de l'information touristique, la Direction a produit un dépliant qui contient une foule de renseignements utiles aux usagers: "La Route de la Baie James, pour l'aventure". Un côté du document est consacré au territoire, l'autre à l'agglomération de Radisson.

Les Communications ont aussi fourni un support logistique à l'organisation de la "Course des trappeurs", une épreuve de survie et d'orientation en forêt entre Matagami et Radisson.

Direction des ressources humaines

Mandat

Dans un esprit de travail Tandem , la Direction répond aux mandats confiés par la S.D.B.J. et la M.B.J. au niveau des sphères d'activités suivantes:

- rémunération et gestion de la paie;
- avantages sociaux;
- recrutement;
- relations de travail;
- gestion de la ressource humaine.

Activités

Recrutement

L'année 1990-91 a été celle de la restructuration de la Société. La dotation de ses principales directions fut l'activité prioritaire de la Direction des ressources humaines.

Les tableaux ci-joints démontrent les effectifs présents dans chacun des pôles d'activités de la S.D.B.J.

Rémunération

L'accroissement et la diversification du personnel non-syndiqué ont amené la Société à se doter d'une politique de rémunération qui assure une saine gestion de la masse salariale disponible.

La politique de rémunération a aussi comme objectifs l'équité des niveaux de revenus accordés entre les différents postes couverts, la reconnaissance du rendement de l'employé et enfin la compétivité sur le marché, qui vise de ce fait l'embauche d'un personnel qualifié sachant s'intégrer et demeurer sur le territoire.

Les principaux volets de la politique de rémunération:

- la classification des postes;
- les échelles de salaire et leur mode de fonctionnement;
- le guide d'augmentation relié au rendement;
- les horaires de travail et politique de temps supplémentaires;

sont adoptés par le Conseil d'administration. D'autres volets viendront se greffer au cours des deux prochaines années.

Relations de travail

Les conventions collectives en vigueur à la Société ont été renouvelées au cours de l'année 1990-91.

La convention collective des employés de bureaux d'une durée de trois années viendra à échéance le 31 décembre 1992.

La convention collective des employés de l'entretien routier d'une durée de trois années viendra à échéance le 31 août 1993.

RAPPORT DES EFFECTIFS
AU 31 MARS 1991

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE JAMES

Secteur Matagami

Vice-présidence exécutive:	- Vice-président exécutif - Adjoint administratif (1) - Secrétaire à la Vice-présidence exécutive (1)
Direction des ressources humaines:	- Directeur des Ressources humaines - Commis-secrétaires (3)
Direction des communications:	- Directeur des Communications - Agent de communication (1) - Commis-secrétaire (1) - Agents d'information touristique (5)
Direction des infrastructures:	- Directeur des Infrastructures - Commis-secrétaire (1)
Infrastructures "Routes":	- Contremaître section sud (1) - Opérateurs (4)
Infrastructures " Immeubles":	- Concierge (1)
Direction des services administratifs:	- Chef de section comptabilité (1) - Technicien en comptabilité (1)
Direction du contentieux et secrétariat général:	- Commis-secrétaire (1) - Technicien en documentation (1)

Postes comblés : 27
Postes à combler : Ø

TOTAL des postes : 27

RAPPORT DES EFFECTIFS
AU 31 MARS 1991

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE JAMES

Secteur Radisson

Direction des infrastructures:

Infrastructures "Routes":	- Chef de division "Routes" (poste à combler) - Commis-secrétaire (1) - Contremaître section nord (1) - Opérateurs (5)
Infrastructures "Immeubles":	- Préposé à l'entretien (1)
Infrastructures "Aéroport":	- Chef de division "Aéroport" (1) - Adjoint aux opérations (1) - Chef pompier (1) - Pompier (1)
Direction du contentieux et secrétariat général:	- Directeur du Contentieux et secrétaire général - Secrétaire de direction (1)

Postes comblés : 14
Postes à combler : 1

TOTAL des postes : 15

RAPPORT DES EFFECTIFS
AU 31 MARS 1991

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE JAMES

Secteur Chibougamau

Direction générale:	- Directeur général - Secrétaire de direction (1)
Direction du développement régional:	- Directeur du développement régional - Agent de développement (2) - Commis-secrétaire (2)
Direction des services administratifs:	- Secrétaire-réceptionniste (1)

Postes comblés : 8
Postes à combler : Ø

TOTAL des postes : 8

SOMMAIRE

TOTAL "POSTES COMBLÉS" : 49

TOTAL "POSTES À COMBLER" : 1

TOTAL des effectifs S.D.B.J. : 50

Direction des infrastructures

Mandat

Le mandat de la Direction consiste à effectuer la gestion des infrastructures routières, aéroportuaires et immobilières qui appartiennent à la Société ou qui lui sont confiées.

Activités

La Société de développement de la Baie James, conformément au voeu du gouvernement québécois, met ses infrastructures routières et aéroportuaires à la disposition d'Hydro-Québec et de la Société d'énergie de la Baie James. Pour gérer les budgets nécessaires, un Comité de gérance des routes et de l'aéroport a été mis sur pied. Il est composé de représentants d'Hydro-Québec, de la S.E.B.J. et de la S.D.B.J. La Direction des infrastructures applique les décisions du Comité.

Au cours de la période budgétaire 1990-1991, la Direction a conçu et mis en branle un programme de réfection de la route Matagami-Radisson-Chisasibi. En effet, les travaux de la Phase II du Complexe La Grande ont provoqué un accroissement de la circulation routière rendant nécessaire une certaine réfection de la chaussée. Les travaux de la première phase se sont appliqués aux cinquante premiers kilomètres. Ils se poursuivront au cours de l'année prochaine.

Parallèlement, la Direction a entrepris une étude approfondie de l'évolution de cette route afin de proposer au Comité une approche stratégique des travaux à y effectuer. Les fruits de cette réflexion seront connus au cours du prochain exercice financier.

Du côté de l'aéroport La Grande Rivière, la Direction a entrepris la construction d'un nouvel édifice pour remplacer le bâtiment temporaire érigé pour la Phase I du Complexe La Grande. La vétusté de l'ancienne aérogare jointe à une augmentation sensible du trafic aérien de passagers et de cargo rendaient nécessaire cette entreprise. Les travaux à la nouvelle aérogare ont débuté en juillet 1990 et se termineront en août 1991. L'Hydro-Québec, la Société d'énergie de la Baie James et le gouvernement fédéral ont participé au financement des travaux.

La Société de développement de la Baie James est aussi propriétaire de plusieurs immeubles sur le territoire. Le principal est le Centre communautaire de Radisson. La Direction des infrastructures y louent des locaux à Hydro-Québec, à la Municipalité de la Baie James et à plusieurs autres entreprises ou commerces. L'immeuble constitue une infrastructure de base importante pour la population de Radisson. La Direction a profité de la période 1990-1991 pour entamer une rationalisation de son exploitation.

Direction des services administratifs

Mandat

La Direction des services administratifs assume les fonctions relatives à la gestion administrative et financière, la préparation et le contrôle des budgets, la comptabilité, l'approvisionnement et la gestion des immobilisations ainsi que la logistique et l'implantation de systèmes et méthodes. Le directeur des Services administratifs joue le rôle de trésorier de la Société de développement de la Baie James.

Activités

Au cours de cet exercice, le rôle des Services administratifs s'est accru. L'augmentation du volume des activités a entraîné l'accroissement du traitement des documents comptables.

L'année 1990-1991 en est une charnière pour les Services administratifs. En effet, la Direction a initié la mise en place de nouveaux systèmes mieux adaptés à la réalité nouvelle de la Société.

Financement de la dette

La Société maintient une approche de budget autofinancé et équilibré. Les revenus générés par les services rendus à Hydro-Québec, à la Société d'énergie de la Baie James et à d'autres développeurs, et des revenus divers servent à couvrir ses frais généraux et ses activités de développement régional.

Cependant, la dette accumulée au cours de la Phase I du complexe La Grande, non remboursée au 31 mars 1991, s'élevait à 2 900 000 $. Au cours du dernier exercice, le mode de remboursement de cette dette a provoqué de nombreuses discussions et permis d'analyser diverses hypothèses quant à la responsabilité de sa prise en charge. Il a été examiné, entre autres, la possibilité d'une subvention de la part du gouvernement et la capacité de la Société à assumer elle-même sa dette en tout ou en partie.

Les hypothèses ont fait l'objet d'études de sorte qu'une solution devrait intervenir au cours du prochain exercice financier.

ÉTATS FINANCIERS

Sommaire

Société de développement de la Baie James 26

Somine inc. 42

Société de tourisme de la Baie James 47

Les Entreprises de gestion Mann inc. 52

Les Habitations Somine-Meston inc. 57

Fer Albanel limitée 62

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DE LA BAIE JAMES

ETATS FINANCIERS NON CONSOLIDES

AU 31 MARS 1991

Rapport des vérificateurs	2
Etats financiers	
Résultats	3
Déficit	4
Mouvements de la trésorerie	5
Bilan	6
Notes complémentaires	7 à 15

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DE LA BAIE JAMES

AU 31 MARS 1991

Conseil d'administration

J. Yvon Goyette, Président

Robert-Paul Chauvelot

Jean-Louis Dulac

Léo-Paul Larouche

René Paquette

Direction

Donald R. Murphy, Vice-président exécutif

Michel Létourneau, Directeur général

Réal Lavigne, Secrétaire

Ronald Brideau, Trésorier

62, rue Principale nord
Amos (Québec) J9T 2K8
Tél.: (819) 732-3208
Télécopieur: (819) 732-0908

Associé résidant
Gilles Plante, C.A

RAYMOND, CHABOT,
MARTIN, PARÉ
Comptables agréés

RAPPORT DES VERIFICATEURS

Madame Lise Bacon, Ministre
Ministère de l'Energie et des Ressources
Gouvernement du Québec

Nous avons vérifié le bilan non consolidé de Société de Développement de la Baie James (SDBJ) au 31 mars 1991 et les états non consolidés des résultats, du déficit et des mouvements de la trésorerie de l'exercice terminé à cette date, et nous avons obtenu tous les renseignements et explications demandés. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la SDBJ. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, à la lumière des renseignements et des explications fournis et tel qu'il appert aux livres de la SDBJ, ces états financiers non consolidés présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la SDBJ au 31 mars 1991, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, à l'exception du fait qu'ils sont non consolidés comme le mentionne la note 2 a).

Les comptes de l'exercice de 3 mois terminé le 31 mars 1990, présentés aux fins de comparaison, proviennent d'états financiers vérifiés par d'autres vérificateurs.

Raymond, Chabot, Martin, Paré

Comptables agréés

Amos (Québec)
Le 12 juin 1991

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DE LA BAIE JAMES

RESULTATS

DE L'EXERCICE TERMINE LE 31 MARS 1991

	1991 (12 mois)	1990 (3 mois)
Recouvrement - SEBJ, Hydro-Québec et entités affiliées	10 409 676 $	1 488 312 $
Revenus d'opération	3 937 433	697 105
Redevances - Les Ressources du Lac Meston Inc. (note 3)	480 000	520 000
	14 827 109	2 705 417
Remise de revenus - SEBJ et Hydro-Québec	935 656	132 260
REVENUS NETS	13 891 453	2 573 157
Frais d'exploitation		
Salaires et avantages sociaux	1 835 194	279 761
Dépenses d'exploitation, d'entretien et d'administration	11 704 422	1 669 288
Amortissement des immobilisations	281 320	57 063
Intérêts sur emprunts bancaires	357 403	82 520
	14 178 339	2 088 632
BENEFICE NET (PERTE NETTE)	(286 886)$	484 525 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers non consolidés.

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DE LA BAIE JAMES

DEFICIT

DE L'EXERCICE TERMINE LE 31 MARS 1991

	1991 (12 mois)	1990 (3 mois)
Solde au début	(58 885 408)$	(59 369 933)$
Bénéfice net (Perte nette)	(286 886)	484 525
Solde à la fin	(59 172 294)$	(58 885 408)$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers non consolidés.

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DE LA BAIE JAMES

MOUVEMENTS DE LA TRESORERIE

DE L'EXERCICE TERMINE LE 31 MARS 1991

	1991 (12 mois)	1990 (3 mois)
EXPLOITATION		
Bénéfice net (Perte nette)	(286 886)$	484 525 $
Elements hors caisse		
Amortissement des immobilisations	281 320	57 063
Gain sur cession d'immobilisations	(1 332)	(19 022)
Variations d'éléments du fonds de roulement (note 4)	112 409	59 384
Provenance des liquidités	105 511	581 950
INVESTISSEMENT		
Avances à des sociétés apparentées	(435 279)	(1 799)
Placements	(2 400)	
Encaissement de prêts	473	1 006
Achats d'immobilisations	(4 642 139)	(1 416)
Cession d'immobilisations	1 429	19 022
Contributions aux immobilisations-SEBJ et Hydro-Québec	4 131 170	
Contributions aux immobilisations-Subvention fédérale	207 491	
Provenance (utilisation) des liquidités	(739 255)	16 813
Augmentation (diminution) de la trésorerie	(633 744)	598 763
Trésorerie au début	30 266	(568 497)
Trésorerie à la fin	(603 478)$	30 266 $
Situation de trésorerie		
Encaisse	312 344 $	721 028 $
Dépôts à terme et intérêts courus	1 984 178	1 893 891
Emprunts bancaires	(2 900 000)	(2 584 653)
	(603 478)$	30 266 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers non consolidés.

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DE LA BAIE JAMES

BILAN

AU 31 MARS 1991

ACTIF

	1991	1990
Actif à court terme		
Encaisse	312 344 $	721 028 $
Dépôts à terme et intérêts courus	1 984 178	1 893 891
Débiteurs (note 5)	2 565 615	1 884 897
Avances à des sociétés apparentées	533 158	97 879
Frais payés d'avance	60 987	4 948
	5 456 282	4 602 643
Placements (note 6)	2 968 526	2 966 599
Immobilisations (note 7)	2 051 947	2 029 886
Infrastructures	91 000	91 000
	10 567 755 $	9 690 128 $

PASSIF

Passif à court terme		
Emprunts bancaires (note 8)	2 900 000 $	2 584 653 $
Comptes fournisseurs et frais courus	1 904 183	1 517 451
Retenues sur contrats	633 366	170 932
	5 437 549	4 273 036

AVOIR DE L'ACTIONNAIRE

Capital-actions (note 9)	60 000 000	60 000 000
Surplus d'apport	4 302 500	4 302 500
Déficit (note 10)	(59 172 294)	(58 885 408)
	5 130 206	5 417 092
	10 567 755 $	9 690 128 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers non consolidés.

Pour le conseil,

.....Administrateur

.....Administrateur

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DE LA BAIE JAMES

NOTES COMPLEMENTAIRES

AU 31 MARS 1991

1- EXISTENCE JURIDIQUE ET TYPE D'ACTIVITES

La Société de Développement de la Baie James (SDBJ) est une société paragouvernementale constituée en vertu de la Loi sur le développement de la région de la Baie James - 1977 LRQ c.D-8, dont les actions sont détenues à part entière par le gouvernement du Québec. La SDBJ a pour objet de susciter le développement et l'exploitation des richesses naturelles autres que les ressources hydroélectriques qui se trouvent sur le territoire de la Baie James ainsi que de voir à l'administration et à l'aménagement de ce territoire.

2- CONVENTIONS COMPTABLES

a) Etats financiers non consolidés

Les états financiers sont destinés à la Ministre responsable de l'application de la Loi sur le développement de la région de la Baie James soit, la Ministre de l'Energie et des Ressources, à l'Assemblée Nationale du Québec et à toutes les personnes intéressées au territoire de la Baie James.

Croyant qu'il est plus explicite de présenter les états financiers de ses filiales séparément, ceux-ci ne furent pas consolidés avec les états financiers de la SDBJ. À l'exception du placement dans la Société de développement autochtone de la Baie James (Sodab) qui est comptabilisé au coût parce que l'accroissement de l'avoir net de Sodab ne peut être distribué à ses actionnaires, tous les autres placements de la SDBJ dans chacune de ses filiales sont comptabilisés à la valeur de consolidation.

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DE LA BAIE JAMES

NOTES COMPLEMENTAIRES

AU 31 MARS 1991

2- CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

b) Immobilisations

Le coût des immobilisations est réduit des contributions de tierces parties. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes:

Immeubles	20 ans
Améliorations apportées aux immeubles	5 ans
Maisons modulaires	10 ans
Mobilier et agencements	5 ans
Machinerie et équipement	3 ans
Véhicules	3 ans

c) Infrastructures

En vertu d'une convention avec la Société d'Energie de la Baie James (SEBJ), la SDBJ a fait construire les infrastructures requises par la SEBJ telles que les routes permanentes et d'hiver, ponts, aéroports et centre-ville de la Municipalité de la Baie James, agglomération de Radisson, au coût total de 407 778 198$. La SEBJ assumait jusqu'au 31 décembre 1985, 99% des coûts nets de construction, soit 400 160 243$ et 100% des frais d'entretien et d'exploitation. Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 1985, une dévaluation de 7 526 955$ a été enregistrée afin d'en refléter la valeur de réalisation. La SDBJ a la propriété exclusive de ces infrastructures mais ne peut les aliéner, les céder et les transporter sans le consentement de la SEBJ. Les frais d'entretien et d'exploitation concernant la route et l'aéroport sont assumés conjointement par la SEBJ et Hydro-Québec.

d) Impôts sur le revenu

Etant des sociétés d'état, la SDBJ et ses filiales en propriété exclusive ne sont pas assujetties aux impôts sur le revenu.

3- REDEVANCES - LES RESSOURCES DU LAC MESTON INC.

Suite à une transaction relative à des claims miniers, la SDBJ a un solde de redevances à recevoir de 400 000 $ encaissable en 1992. Ce montant porte intérêt au taux de 10%.

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DE LA BAIE JAMES

NOTES COMPLEMENTAIRES

AU 31 MARS 1991

4- VARIATIONS D'ELEMENTS DU FONDS DE ROULEMENT

	1991 (12 mois)	1990 (3 mois)
Débiteurs	(680 718)$	504 202 $
Frais payés d'avance	(56 039)	13 890
Comptes fournisseurs et frais courus	386 732	(469 603)
Retenues sur contrats	462 434	10 895
	112 409 $	59 384 $

5- DEBITEURS

	1991	1990
Société d'Energie de la Baie James	1 485 802 $	767 225 $
Hydro-Québec	134 648	512 089
Municipalité de la Baie James	89 682	273 466
Les Pétroles Taiga Inc.	325 278	
Subvention fédérale	207 491	
Taxes à recevoir	64 454	
Portion à court terme des prêts à recevoir	939	6 175
Autres	392 411	461 032
	2 700 705	2 019 987
Provision pour créances douteuses	135 090	135 090
	2 565 615 $	1 884 897 $

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DE LA BAIE JAMES

NOTES COMPLEMENTAIRES

AU 31 MARS 1991

6- PLACEMENTS

	1991	1990
Placements dans les filiales		
Actions de Somine Inc. détenues à 100%	1 $	1 $
Actions de Société de Tourisme de la Baie James détenues à 100%	100	100
Actions de Les Pétroles Taiga Inc. détenues à 100%	2 400	
Actions de Fer Albanel Limitée détenues à 51%	1	1
Actions de Sodab détenues à 51%	510	510
	3 012	612
Autres placements en actions, au coût		
2 875 778 actions ordinaires de Les Ressources Campbell Inc. (valeur marchande 1 064 038$ en 1991, 2 473 169$ en 1990)	2 965 514	2 965 514
	2 968 526	2 966 126
Prêts à recevoir		473
	2 968 526 $	2 966 599 $

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DE LA BAIE JAMES

NOTES COMPLEMENTAIRES

AU 31 MARS 1991

7- IMMOBILISATIONS

	1991			
	Coût	Récupérations (1)	Amortissement cumulé	Coût non amorti
Terrains	94 914 $			94 914 $
Immeubles	4 408 769	826 263 $	1 889 798 $	1 692 708
Aérogare	3 957 491	3 957 491		
Maisons modulaires	1 211 519	809 447	304 594	97 478
Mobilier et agencements	1 448 687	641 238	687 775	119 674
Machinerie et équipement	1 660 151	1 449 509	210 642	
Véhicules	2 227 392	1 942 857	237 362	47 173
	15 008 923 $	9 626 805 $	3 330 171 $	2 051 947 $

	1990			
	Coût	Récupérations (1)	Amortissement cumulé	Coût non amorti
Terrains	94 914 $			94 914 $
Immeubles	4 301 759	826 263 $	1 695 010 $	1 780 486
Maisons modulaires	861 668	507 097	290 294	64 277
Mobilier et agencements	1 359 422	641 888	651 316	66 218
Machinerie et équipements	1 631 601	1 420 959	210 642	
Véhicules	2 133 175	1 892 588	216 596	23 991
	10 382 539 $	5 288 795 $	3 063 858 $	2 029 886 $

(1) Les contributions reçues de la SEBJ, de l'Hydro-Québec et de la Municipalité de la Baie James sont comptabilisées en réduction des immobilisations. De même, la SDBJ a comptabilisé un montant de 207 491 $ à titre de subvention fédérale relativement à l'Aérogare, en diminution du coût encouru pour cette dernière.

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DE LA BAIE JAMES

NOTES COMPLEMENTAIRES

AU 31 MARS 1991

8- EMPRUNTS BANCAIRES

Les emprunts bancaires sont garantis par le Gouvernement du Québec pour une somme maximale de 17 100 000$. Toutefois, la SDBJ doit obtenir une autorisation spécifique de la Ministre de l'Energie et des Ressources pour tout emprunt qui porterait le total des emprunts bancaires au delà de 3 000 000$.

9- CAPITAL-ACTIONS

	1991	1990
Autorisé		
10 000 000 d'actions ordinaires d'une valeur nominale de 10$ chacune		
Emis et payé		
6 000 000 d'actions ordinaires	60 000 000 $	60 000 000 $

Les actions de la SDBJ font partie du domaine public et sont attribuées au Ministre des Finances. L'article 25 de la Loi sur le développement de la région de la Baie James prévoit le paiement à la SDBJ, sur le fonds consolidé du revenu, chaque année pendant dix ans, d'une somme n'excédant pas 10 000 000$ pour 1 000 000 d'actions entièrement acquittées de son capital-actions; 6 000 000 d'actions ont été entièrement émises et payées. Cependant, le Ministre des Finances a cessé de souscrire le 2 mars 1977.

10- DEFICIT

Le déficit accumulé de la SDBJ est de 59 172 294$ en date du 31 mars 1991 et provient principalement de radiations et de dévaluations d'actifs effectuées aux états financiers.

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DE LA BAIE JAMES

NOTES COMPLEMENTAIRES

AU 31 MARS 1991

10- DEFICIT (SUITE)

Les radiations et les dévaluations cumulées aux états financiers sont de trois ordres et totalisent 68 909 534$. Le bénéfice d'opération cumulé depuis la création de la SDBJ et ses filiales est de 9 737 240$. La répartition est la suivante:

Dévaluation pour refléter la valeur de réalisation dans une perspective de modification du mandat de la SDBJ	
Infrastructures	7 526 955 $
Développement régional	4 768 089
Protection de l'environnement	4 507 019
	16 802 063
Dévaluation d'actifs miniers pour refléter la cession éventuelle desdits actifs, dans une perspective de modification du mandat de la SDBJ, à d'autres entités gouvernementales	
Somine Inc.	19 330 886
Fer Albanel Limitée	5 890 070
	25 220 956
Radiation d'actifs miniers suite à l'abandon des projets d'exploration et d'opération minières	
Projet d'exploration	14 357 099
Mine Joe Mann	12 529 416
	26 886 515
Bénéfice d'opération cumulé	
SDBJ	10 891 177
Filiales	(1 153 937)
	9 737 240
	59 172 294 $

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DE LA BAIE JAMES

NOTES COMPLEMENTAIRES

AU 31 MARS 1991

11- EVENTUALITES ET EVENEMENT SUBSEQUENT

Au 31 mars 1991, la SDBJ assumait une responsabilité éventuelle à titre d'endosseur pour des emprunts faits par Les Pétroles Taiga Inc. et Le club des 16 Inc. pour des montants maximums respectifs de 300 000$ et 10 000$. La SDBJ a de plus endossé Les Pétroles Taiga Inc. vis à vis l'un de ses fournisseurs. Au 31 mars 1991, Les Pétroles Taiga Inc. devait 430 980 $ à ce fournisseur. Tout paiement pouvant résulter de ces endossements serait imputé aux résultats de l'exercice alors en cours.

Après la fin d'exercice, la SDBJ a consenti un prêt de 150 000$ à Les Pétroles Taiga Inc. selon les même conditions dont elle bénéficie.

12- ENGAGEMENTS

La SDBJ s'est engagée d'après un bail échéant le 30 juin 1995 à verser une somme totale de 139 920$ pour un local. Les paiements minimums exigibles pour les prochains exercices s'élèvent à 31 680$ en 1992, 1993, 1994 et 1995 et à 13 200$ en 1996.

La SDBJ s'est engagée d'après un contrat de location avec option d'achat, datant de 1985, renouvelé en 1990 et échéant en 1994, à vendre à Gestion M.R. et Associés Inc. un immeuble dont la valeur aux livres au 31 mars 1991 est de 568 698 $. Le prix de vente convenu est de 1 000 000$. La vente est conditionnelle à l'obtention du titre de propriété par la SDBJ, du terrain sur lequel est situé l'édifice. Entretemps, les montants reçus du locataire ont été considérés à titre de revenus de loyer et d'intérêts. Les revenus de loyer perçus seront considérés en diminution du prix de vente lorsqu'il y aura règlement de la transaction. Au 31 mars 1991, ces montants de loyer reçus représentent 137 720$.

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DE LA BAIE JAMES

NOTES COMPLEMENTAIRES

AU 31 MARS 1991

13- CONSTRUCTION EN COURS

Au cours de l'exercice, la SDBJ a débuté la construction d'une aérogare au coût estimatif de 6 750 000 $. Cette construction sera financée de la façon suivante:

Contribution SEBJ	3 750 000 $
Subvention fédérale	3 000 000
	6 750 000 $

Au 31 mars 1991, les coûts encourus pour cette construction se chiffrent à 3 957 491 $. Sur ce montant, la SDBJ a reçu la contribution de la SEBJ et a comptabilisé un montant de subvention à recevoir équivalent à la différence. Subséquemment au 31 mars 1991, la SDBJ a encaissé 1 900 000 $ relativement à la subvention fédérale.

Si le coût réel de l'aérogare est supérieur à 6 750 000$, l'excédent sera à la charge de la SDBJ. Par contre, s'il est inférieur, la différence sera imputée aux résultats de l'exercice alors en cours.

SOMINE INC.

ETATS FINANCIERS

AU 31 MARS 1991

Rapport des vérificateurs	2
Etats financiers	
Résultats et déficit	3
Bilan	4
Notes complémentaires	5

62, rue Principale nord
Amos (Québec) J9T 2K8
Tél.: (819) 732-3208
Télécopieur: (819) 732-0908

Associé résidant
Gilles Plante, C.A.

RAYMOND, CHABOT,
MARTIN, PARÉ
Comptables agréés

RAPPORT DES VERIFICATEURS

À l'actionnaire de
Somine Inc.

Nous avons vérifié le bilan de Somine Inc. au 31 mars 1991 et l'état des résultats et déficit de l'exercice terminé à cette date, et nous avons obtenu tous les renseignements et explications demandés. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, à la lumière des renseignements et des explications fournis et tel qu'il appert aux livres de la société, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la société au 31 mars 1991, ainsi que les résultats de son exploitation pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Les comptes de l'exercice de 3 mois terminé le 31 mars 1990, présentés aux fins de comparaison, proviennent d'états financiers vérifiés par d'autres vérificateurs.

Raymond, Chabot, Martin, Paré.

Comptables agréés

Amos (Québec)
Le 10 juin 1991

SOMINE INC.

RESULTATS ET DEFICIT

DE L'EXERCICE TERMINE LE 31 MARS 1991

	1991 (12 mois)	1990 (3 mois)
Vente de droits miniers	3 $	
Intérêts	12 304	
	12 307	
Frais d'administration		
Taxes et permis	620	175 $
Honoraires professionnels	600	8 653
	1 220	8 828
BENEFICE NET (PERTE NETTE)	11 087	(8 828)
Déficit au début	(263 577)	(254 749)
Déficit à la fin	(252 490)$	(263 577)$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOMINE INC.

BILAN

AU 31 MARS 1991

ACTIF

	1991	1990
Actif à court terme		
Encaisse	105 759 $	93 452 $
Projets d'exploration minière	1	1
	105 760 $	93 453 $

PASSIF

Passif à court terme		
Comptes fournisseurs et frais courus	1 000 $	2 100 $
Avances à payer - Société de développement de la Baie James	107 250	104 930
	108 250	107 030

AVOIR DE L'ACTIONNAIRE DEFICITAIRE

Capital-actions (note 3)	250 000	250 000
Déficit	(252 490)	(263 577)
	(2 490)	(13 577)
	105 760 $	93 453 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers

Pour le conseil,

.....Administrateur

.....Administrateur

SOMINE INC.

NOTES COMPLEMENTAIRES

AU 31 MARS 1991

1- STATUT ET NATURE DES ACTIVITES

La société, constituée en vertu de la Partie 1A de la Loi sur les compagnies (Québec), est inopérante. Elle possède des projets d'exploration minière.

2- CONVENTION COMPTABLE

Impôts sur le revenu

La société est une filiale en propriété exclusive de la Société de développement de la Baie James, une société para-gouvernementale exempte d'impôts, et par conséquent, elle n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

3- CAPITAL-ACTIONS

Autorisé

Nombre illimité d'actions ordinaires, sans valeur nominale.

Emis et payé

	1991	1990
25 000 actions ordinaires	250 000 $	250 000 $

SOCIETE DE TOURISME DE LA BAIE JAMES

ETATS FINANCIERS NON CONSOLIDES

AU 31 MARS 1991

Rapport des vérificateurs	2
Etats financiers	
Bilan	3
Notes complémentaires	4 et 5

62, rue Principale nord
Amos (Québec) J9T 2K8
Tél.: (819) 732-3208
Télécopieur: (819) 732-0908

Associé résidant
Gilles Plante, C.A.

RAYMOND, CHABOT,
MARTIN, PARÉ
Comptables agréés

RAPPORT DES VERIFICATEURS

À l'actionnaire de
Société de tourisme de la Baie James

Nous avons vérifié le bilan non consolidé de Société de tourisme de la Baie James au 31 mars 1991 et nous avons obtenu tous les renseignements et explications demandés. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, à la lumière des renseignements et des explications fournis et tel qu'il appert aux livres de la société, ces états financiers non consolidés présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la société au 31 mars 1991, selon les principes comptables généralement reconnus, à l'exception du fait qu'ils sont non consolidés comme le mentionne la note 2.

Les comptes de l'exercice de 3 mois terminé le 31 mars 1990, présentés aux fins de comparaison, proviennent des états financiers vérifiés par d'autres vérificateurs.

Raymond, Chabot, Martin, Paré

Comptables agréés

Amos (Québec)
Le 7 juin 1991

Bureaux dans les principales villes du Québec
Représentation au Canada et dans plus de 60 pays

SOCIETE DE TOURISME DE LA BAIE JAMES

BILAN

AU 31 MARS 1991

ACTIF

	1991	1990
Actif à court terme		
Encaisse	1 $	1 $
Placements (note 3)	200	200
	201 $	201 $

AVOIR DE L'ACTIONNAIRE

Capital-actions (note 4)	350 000 $	350 000 $
Déficit	(349 799)	(349 799)
	201 $	201 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers non consolidés.

Pour le conseil,

.....Administrateur

.....Administrateur

SOCIETE DE TOURISME DE LA BAIE JAMES

NOTES COMPLEMENTAIRES

AU 31 MARS 1991

1- STATUT ET NATURE DES ACTIVITES

La société est constituée en vertu de la Loi sur le développement de la région de la Baie James - 1977 L.R.Q. c.D-8 et est une filiale en propriété exclusive de la Société de développement de la Baie James (SDBJ). Ses activités sont reliées au développement touristique, à l'hébergement et à la restauration. Au cours des exercices 1990 et 1991, aucune activité n'a été enregistrée.

Le 31 décembre 1984, la société a transféré la presque totalité de ses actifs et de ses dettes à leur valeur comptable à la SDBJ.

2- CONVENTIONS COMPTABLES

Etats financiers non consolidés

Les états financiers sont destinés à l'actionnaire, SDBJ, au Ministre responsable de l'application de la Loi sur le développement de la région de la Baie James, à l'Assemblée Nationale du Québec et à toutes les personnes intéressées au territoire de la Baie James.

Croyant qu'il est plus explicite de présenter les états financiers de ses filiales séparément, ceux-ci ne furent pas consolidés avec les états financiers de la société mère. Les placements dans chacune des filiales sont comptabilisés à la valeur de consolidation.

Impôts sur le revenu

Etant une filiale en propriété exclusive d'une société paragouvernementale exempte d'impôt, la société et ses filiales en propriété exclusive ne sont pas assujetties aux impôts sur le revenu.

3- PLACEMENTS, à la valeur de consolidation

	1991	1990
Actions de Les Entreprises de Gestion Mann Inc. détenues à 100%	100 $	100 $
Actions de Les Habitations Somine-Meston Inc. détenues à 100%	100	100
	200 $	200 $

SOCIETE DE TOURISME DE LA BAIE JAMES

NOTES COMPLEMENTAIRES

AU 31 MARS 1991

4- CAPITAL-ACTIONS

Autorisé

500 000 actions privilégiées, 9% non cumulatif, rachetables à leur valeur nominale de 10$ chacune

500 000 actions ordinaires, d'une valeur nominale de 10$ chacune, votantes et participantes

Emis et payé

	1991	1990
35 000 actions ordinaires	350 000 $	350 000 $

LES ENTREPRISES DE GESTION MANN INC.

ETATS FINANCIERS

AU 31 MARS 1991

Rapport des vérificateurs	2
Etats financiers	
Résultats	3
Bilan	4
Notes complémentaires	5

62, rue Principale nord
Amos (Québec) J9T 2K8
Tél. (819) 732-3208
Télécopieur (819) 732-0908

Associé résidant
Gilles Plante, C.A.

RAYMOND, CHABOT,
MARTIN, PARÉ
Comptables agrees

RAPPORT DES VERIFICATEURS

À l'actionnaire de
Les Entreprises de Gestion Mann Inc.

Nous avons vérifié le bilan de Les Entreprises de Gestion Mann Inc. au 31 mars 1991 et l'état des résultats de l'exercice terminé à cette date, et nous avons obtenu tous les renseignements et explications demandés. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, à la lumière des renseignements et des explications fournis et tel qu'il appert aux livres de la société, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la société au 31 mars 1991, ainsi que les résultats de son exploitation pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Les comptes de l'exercice de 3 mois terminé le 31 mars 1990, présentés aux fins de comparaison, proviennent d'états financiers vérifiés par d'autres vérificateurs.

Raymond, Chabot, Martin, Paré.

Comptables agréés

Amos (Québec)
Le 7 juin 1991

LES ENTREPRISES DE GESTION MANN INC.

RESULTATS

DE L'EXERCICE TERMINE LE 31 MARS 1991

	1991 (12 mois)	1990 (3 mois)
Revenus d'intérêts	627 $	
Frais d'administration		
Taxes et permis	115	112 $
Honoraires professionnels	600	600
Divers		4
	715	716
Perte d'exploitation	88	716
Récupération - Société de développement de la Baie James	88	716
Bénéfice net	$	$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

LES ENTREPRISES DE GESTION MANN INC.

BILAN

AU 31 MARS 1991

ACTIF

	1991	1990
Actif à court terme		
Encaisse	5 372 $	4 746 $
Avances à recevoir - Société de développement de la Baie James	153	2 038
	5 525 $	6 784 $

PASSIF

Passif à court terme		
Comptes fournisseurs et frais courus	5 425 $	6 684 $

AVOIR DE L'ACTIONNAIRE

Capital-actions (note 3)	100	100
	5 525 $	6 784 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

.....Administrateur

.....Administrateur

LES ENTREPRISES DE GESTION MANN INC.

NOTES COMPLEMENTAIRES

AU 31 MARS 1991

1- STATUT ET NATURE DES ACTIVITES

La société, constituée en vertu de la Partie 1A de la Loi sur les compagnies (Québec), est inopérante.

2- CONVENTION COMPTABLE

Impôts sur le revenu

La société est une filiale en propriété exclusive de Société de tourisme de la Baie James, elle-même filiale en propriété exclusive de la Société de développement de la Baie James, une société para-gouvernementale exempte d'impôt, et par conséquent, elle n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

3- CAPITAL-ACTIONS

Autorisé

Nombre illimité d'actions ordinaires, sans valeur nominale, votantes et participantes.

Emis et payé

	1991	1990
10 actions ordinaires	100 $	100 $

LES HABITATIONS SOMINE-MESTON INC.

ETATS FINANCIERS

AU 31 MARS 1991

Rapport des vérificateurs	2
Etats financiers	
Résultats	3
Bilan	4
Notes complémentaires	5

62, rue Principale nord
Amos (Québec) J9T 2K8
Tél.: (819) 732-3208
Télécopieur: (819) 732-0908

Associé résidant
Gilles Plante, C.A.

RAYMOND, CHABOT,
MARTIN, PARÉ
Comptables agrees

RAPPORT DES VERIFICATEURS

À l'actionnaire de
Les Habitations Somine-Meston Inc.

Nous avons vérifié le bilan de Les Habitations Somine-Meston Inc. au 31 mars 1991 et l'état des résultats de l'exercice terminé à cette date, et nous avons obtenu tous les renseignements et explications demandés. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, à la lumière des renseignements et des explications fournis et tel qu'il appert aux livres de la société, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la société au 31 mars 1991, ainsi que les résultats de son exploitation pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Les comptes de l'exercice de 3 mois terminé le 31 mars 1990, présentés aux fins de comparaison, proviennent d'états financiers vérifiés par d'autres vérificateurs.

Raymond, Chabot, Martin, Paré.

Comptables agréés

Amos (Québec)
Le 7 juin 1991

Bureaux dans les principales villes du Québec
Représentation au Canada et dans plus de 60 pays

LES HABITATIONS SOMINE-MESTON INC.

RESULTATS

DE L'EXERCICE TERMINE LE 31 MARS 1991

	1991 (12 mois)	1990 (3 mois)
Frais d'administration		
Honoraires professionnels	1 150 $	600 $
Taxes et permis	(73)	112
Perte d'exploitation	1 077	712
Récupération - Société de développement de la Baie James	1 077	712
Bénéfice net	$	$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

LES HABITATIONS SOMINE-MESTON INC.

BILAN

AU 31 MARS 1991

ACTIF

	1991	1990
Actif à court terme		
Encaisse	88 $	15 $
Avances - Société de développement de la Baie James	612	1 509
	700 $	1 524 $

PASSIF

Passif à court terme		
Comptes fournisseurs et frais courus	600 $	1 424 $

AVOIR DE L'ACTIONNAIRE

Capital-actions (note 3)	100	100
	700 $	1 524 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

.....Administrateur

.....Administrateur

LES HABITATIONS SOMINE-MESTON INC.

NOTES COMPLEMENTAIRES

AU 31 MARS 1991

1- STATUT ET NATURE DES ACTIVITES

La société, constituée en vertu de la Partie 1A de la Loi sur les compagnies (Québec), est inopérante.

2- CONVENTION COMPTABLE

Impôts sur le revenu

La société est une filiale en propriété exclusive de Société de tourisme de la Baie James, elle-même filiale en propriété exclusive de la Société de développement de la Baie James, une société para-gouvernementale exempte d'impôt, et par conséquent, elle n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

3- CAPITAL-ACTIONS

Autorisé

Nombre illimité d'actions ordinaires, sans valeur nominale, votantes et participantes.

Emis et payé

	1991	1990
10 actions ordinaires	100 $	100 $

FER ALBANEL LIMITEE

ETATS FINANCIERS

AU 31 MARS 1991

Rapport des vérificateurs 2

Etats financiers

- Résultats et déficit 3
- Bilan 4
- Notes complémentaires 5

62, rue Principale nord
Amos (Québec) J9T 2K8
Tél: (819) 732-3208
Télécopieur: (819) 732-0908

Associé résidant
Gilles Plante, C.A.

RAYMOND, CHABOT,
MARTIN, PARÉ
Comptables agrees

RAPPORT DES VERIFICATEURS

Aux actionnaires de
Fer Albanel Limitée

Nous avons vérifié le bilan de Fer Albanel Limitée au 31 mars 1991 et l'état des résultats et déficit de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la société au 31 mars 1991, ainsi que les résultats de son exploitation pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Les comptes de l'exercice de 3 mois terminé le 31 mars 1990, présentés aux fins de comparaison, proviennent d'états financiers vérifiés par d'autres vérificateurs.

Raymond, Chabot, Martin, Paré.

Comptables agréés

Amos (Québec)
Le 10 juin 1991

Bureaux dans les principales villes du Québec
Représentation au Canada et dans plus de 60 pays

FER ALBANEL LIMITEE

RESULTATS ET DEFICIT

DE L'EXERCICE TERMINE LE 31 MARS 1991

	1991 (12 mois)	1990 (3 mois)
Frais d'administration		
Taxes et permis	112 $	112 $
Honoraires professionnels	600	600
PERTE NETTE	712	712
Déficit au début	6 494 035	6 493 323
Déficit à la fin	6 494 747 $	6 494 035 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FER ALBANEL LIMITEE

BILAN

AU 31 MARS 1991

ACTIF

	1991	1990
Frais d'exploration reportés (note 2)	1 $	1 $

PASSIF

Billets à payer (note 2)		
Société de développement de la Baie James	134 711 $	134 355 $
The Cleveland-Cliffs Iron Company	226 865	226 509
	361 576	360 864
Avances (note 2)		
Société de développement de la Baie James	641 210	641 210
The Cleveland-Cliffs Iron Company	624 807	624 807
	1 266 017	1 266 017
	1 627 593	1 626 881
Avances de Société de développement de la Baie James	4 821 718	4 821 718
	6 449 311	6 448 599

AVOIR DES ACTIONNAIRES DEFICITAIRE

Capital-actions (note 3)	10 000	10 000
Surplus d'apport	35 437	35 437
Déficit	(6 494 747)	(6 494 035)
	(6 449 310)	(6 448 598)
	1 $	1 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

.....Administrateur

.....Administrateur

FER ALBANEL LIMITEE

NOTES COMPLEMENTAIRES

AU 31 MARS 1991

1- STATUT ET NATURE DES ACTIVITES

La société, constituée en vertu de la Loi sur les sociétés par actions de régime fédéral, est une filiale de Société de développement de la Baie James (SDBJ) et est inopérante.

2- CONVENTION DES ACTIONNAIRES

Une convention est intervenue, entre les deux actionnaires, mentionnant que toutes les dépenses des futures activités d'exploration, jugées désirables par la SDBJ, seront financées sans intérêt à part égale entre SDBJ et The Cleveland-Cliffs Iron Company. Aucun remboursement de ces avances ne pourra être fait jusqu'à ce que les billets à payer et autres avances dus aux actionnaires ne soient payés au complet.

3- CAPITAL-ACTIONS

Autorisé

Nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale

	1991	1990
Emis et payé		
1 000 actions ordinaires	10 000 $	10 000 $